

notaire: une voie fermée?

Par **SokEttE**, le **08/09/2009** à **15:50**

Bonjour,

Je suis étudiante en 3ème année et je souhaite devenir notaire, cependant j'ai beaucoup parlé à d'autres étudiants de droit en M2 ou M1, et on m'a souvent dit que pour devenir notaire il fallait déjà connaître un notaire puisque pour intégrer une étude si l'on ne connaissait personne on risquait de ne rien trouver. Donc déjà j'aimerais savoir si le métier de notaire est une espèce de caste où il est difficile d'entrer sans piston...sans langue de bois

Ensuite, j'aimerais savoir combien coûte une étude, on m'a dit que c'était très très chère mais je n'ai pas de prix, j'imagine que cela dépend de l'étude, mais un prix approximatif m'aiderais à savoir ce que le mot "chère" veut dire...

Et dernière question y'a t'il vraiment des débouchés? Je ne souhaite pas me diriger vers ces études de notaires pour finalement me retrouver à être secrétaire chez un notaire.

Merci pour vos réponses

Par **mathou**, le **08/09/2009** à **18:26**

Salut Sokette,

Le notariat est effectivement une voie fermée en ce moment, mais pas tout à fait pour les raisons que tu évoques : c'est " la criseuh ". En gros, énormément d'études ont licencié, car les notaires n'arrivaient plus à faire face à leurs charges, qui sont assez élevées, avec la baisse des affaires et de l'immobilier. (je résume grossièrement)

Le stage de M2, de deux mois, gratuit, a été très dur à trouver. Là c'est effectivement bien de connaître un notaire, c'est pour cette raison principale que j'ai effectué ce stage chez notre notaire de famille : il venait de licencier plusieurs personnes, il avait besoin de mains, et j'avais besoin d'un stage.

Maintenant, le notariat n'est pas vraiment une caste. En temps normal, hors crise, il suffisait d'envoyer un CV et une lettre de motivation à plusieurs études, et tu finissais par en trouver une qui te prenait pour ton stage de deux ans de DSN ou de CFPN : il y avait même des annonces dans le JCP N proposant des postes de notaire stagiaire. Puis pour entrer dans le notariat, tu as plusieurs voies : le CFPN et le DSN pour être notaire, mais aussi le nouveau BTS notariat, et les équivalences pour passer de clerc à notaire au bout de 8 ans je crois. Je

connais plusieurs personnes qui ont intégré une étude à 18 ans sans rien savoir et qui ont été formées sur le tas. Tu as également plusieurs statuts différents (notaire stagiaire, assistant, salarié, associé...).

Après, pour le prix de l'étude, ça dépend. Une étude peut être individuelle ou sous forme de société ; traiter beaucoup de dossiers dans des domaines tarifés ou libres ; avoir une stratégie de développement, d'agrandissement, de fusion, compter plus de vingt salariés ou moins ; avoir des ratios, des bénéficiaires, plus ou moins importants ; être implantée en ville ou à la campagne... Tout ceci va moduler le prix déboursé. Tu y rajoutes le rachat du droit de présentation, les frais à prévoir (travaux, assurance, droit d'enregistrement, dépôt auprès de l'ANC). Et tu obtiens le prix. Ca peut varier de 200 000 euros à 800 000 ou plus, c'est en fonction de chaque situation, si tu rachètes des parts ou une étude etc, le tout avec un prêt s'il le faut.

Quant aux débouchés, si tu fais des études de notaire, en principe tu finis notaire - entre temps tu peux être clerc dans certains domaines, ça dépend de l'étude : ventes, successions, négociation... Hors temps de crise, il y a eu des soucis pour les notaires stagiaires qui étaient sous employés, pour des tâches non en rapport avec leur formation, mais le CFPN et le DSN ont discuté avec le maître de stage, parfois le stagiaire est parti, et c'était tout. Là avec la crise, les études ont besoin de monde : seulement le notaire stagiaire coûte trop cher, puisque les salaires sont tarifés, et être payé au tarif est le seul moyen de valider le diplôme. Si tu tapes " stage notariat " par exemple, tu vas tomber sur des centaines de messages de stagiaires désespérés, en BTS, en DSN ou au CFPN, qui ne trouvent pas de stage. Les notaires nous disent de revenir dans un an ou deux, y compris les directeurs d'étude. A côté, tu as d'autres professions qui recherchent des personnes formées en droit notarial.

En ce moment, c'est pas la joie, il faut attendre que ça s'arrange.

Par **Olivier**, le **16/09/2009** à **23:34**

bon visiblement la crise a l'air de se calmer un peu, j'ai décidé de me réveiller dans mes recherches d'emploi et j'ai trouvé 4 études qui embauchaient en une semaine... Et je viens d'être embauché, donc le notariat n'est en aucun cas à mon sens une voie fermée, suffit de savoir chercher ^^ . C'est surtout dur pour les stagiaires en ce moment, parce qu'ils coûtent cher par rapport à leurs compétences...

Par **mathou**, le **17/09/2009** à **00:25**

:lol:

Roh, un revenant sur le forum Image not found or type unknown

Je pense que c'est un peu réducteur comme façon de présenter les choses pour quelqu'un qui entre en troisième année. Les licenciements ont commencé à Paris et en province depuis plus de deux ans, et ils concernaient surtout des salariés et clercs de 5 à 20 ans d'expérience - les stagiaires étaient pris pour 6 mois ou un an, sauf quand l'étude avait les

moyens ou se trouvait en milieu rural. Rien qu'à Nancy il y a eu 3 à 5 licenciements dans beaucoup d'études. La Caisse des dépôts ne suit toujours pas en région parisienne et des assistants ou clerks ont changé momentanément de profession. Les études qui embauchent sont surtout des petites études non spécialisées qui ont des départs à la retraite ou qui tentent des stratégies de spécialisation.

Si le CSN acceptait de diminuer le tarif ça arrangerait certainement beaucoup de monde, vu

le nombre de notaires qui veulent des stagiaires et qui ne peuvent pas les payer Image not found or type unknown

Surtout au vu des disparités régionales concernant les réponses des chambres et des fcs / centres à la crise. Mais tu as encore au moins deux ans pour voir comment la situation évolue, Sokette. Ca te laisse le temps d'envisager plusieurs solutions. N'hésite pas à poser des questions autour de toi de temps en temps.

Par **Olivier**, le **17/09/2009** à **06:48**

Bah j'ai retrouvé du boulot donc

je me dis que ce serait bien que je revienne sur le forum quoi... La motivation revient un peu
LOL

Par **jeeecy**, le **17/09/2009** à **10:09**

[quote="Olivier":19ezkkrq]bon visiblement la crise a l'air de se calmer un peu, j'ai décidé de me réveiller dans mes recherches d'emploi et j'ai trouvé 4 études qui embauchaient en une semaine... Et je viens d'être embauché, donc le notariat n'est en aucun cas à mon sens une voie fermée, suffit de savoir chercher ^^. C'est surtout dur pour les stagiaires en ce moment, parce qu'ils coûtent cher par rapport à leurs compétences...[/quote:19ezkkrq]
comme dans de nombreux métiers, les places en ville sont plus ou moins toutes prises et il ne reste que les postes dans des villes de moindre importance ou à la campagne

Comme le dit Mathou, c'est essentiellement lié à la crise que les notaires n'ont a priori pas su anticipé...

Par **JULIEN77**, le **31/10/2009** à **17:17**

:-?

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **02/11/2009** à **09:12**

Bonjour,

Oui, mais ce n'est pas illogique.

Vous voulez exercer la profession d'épicier. En simplifiant, il vous suffit d'acheter un magasin de n'importe quoi n'importe où et de le transformer en épicerie, peu importe qu'il y en ait déjà une à 50 mètres.

Vous cherchez un poste de technicien de bureau d'études, des places de technicien de bureau d'études se libèrent régulièrement au rythme des promotions/licenciements/démissions de ceux qui occupent actuellement ce genre de postes, sans compter les créations de postes, non soumises à un forme de "numerus clausus". Et vous-mêmes, si vous occupez déjà ce genre de poste, libèrerez une place quand vous irez occuper celle que vous venez de trouver.

Mais un notaire n'a pas la latitude d'un épicier. De plus, étant profession libérale, pourquoi voudriez-vous qu'il "abandonne son poste" avant sa retraite quand il est propriétaire d'une étude ? Sauf à vouloir exercer sa charge sous d'autres cieux, pour des raisons personnelles, mais il ne le fera qu'à condition d'avoir trouvé un "nouveau point de chute". Lui n'a pas la même problématique qu'un technicien de bureau d'études pour l'évolution de sa carrière. Or, comme il ne peut ni "s'auto-licencier" ni "s'auto-promotionner", restera plus que "l'auto-démission"...

Par **lexrepublica**, le **05/06/2012** à **09:53**

vous êtes en plein tripe, si vous n'êtes pas fils de notaire, jamais vous ne trouverez une charge à acheter, vous resterez cleric avec le diplôme de notaire payait un peu plus que le smic... c'est injuste, mais c'est comme ça, combien j'en connais à qui on a fait miroiter l'achat d'une charge, ils attendent toujours après 6 ans,4 ans... combien sont ils sur le marché à être diplômé notaire et à être clair...

Remarque pour la profession d'avocat, c'est pas mieux, il y a en a trop.. quelle misère après tant d'études, je vous le dis y a de quoi faire une dépression...

Par **Camille**, le **05/06/2012** à **14:34**

Bonjour,

[citation]vous êtes en plein tripe

...

quelle misère après tant d'études, je vous le dis **[s]y a de quoi faire une dépression[/s]...**

[/citation]

Surtout en vous esquivant à vous inscrire sur ce site pour déterrer une file vieille de deux ans...

image not found or type unknown



[smile4]

Par **lincee**, le **27/02/2014** à **15:59**

bonjour, moi aussi j'aimerais devenir notaire ou du moins clerc si je ne réussis pas ces études . Mais cette voie est elle aussi bouchée qu'on ne le dit ?? n'y a t'il pas beaucoup de notaires qui vont partir à la retraite?

Par **Booker**, le **04/03/2014** à **18:47**

Tous les chemins mènent à Rome, mais, paraît-il, pour devenir notaire il faudra passer par le Kilimanjaro.

donnant un tape énergique dans le dos allé, c'est pas grand chose !

Par **Fred92340**, le **29/07/2014** à **15:54**

Il est important que le rapport de L'IGF ne reste pas lettre morte et notamment en ce qui concerne la libre installation de tout diplômé notaire.

J'invite tous les notaires assistant et même les notaires stagiaires qui sont pour la suppression de la vénalité des charges à adresser des courriers au garde des sceaux ,au ministre de l'économie, aux instances européennes et également aux journalistes en leur indiquant la situation que nous connaissons, savoir :

- absence de liberté d'installation pour les diplômés notaire,
- absence d'équivalence vers les autres professions du droit pour les notaires assistants,
- inefficacité des mesures prises en ce qui concerne les notaires salariés,
- non prise en charge des notaires stagiaires,
- chômage croissant chez les diplômés notaire,
- pratique des cdd à répétition dans le notariat,

Il convient de faire accepter la suppression des charges ou l'existence de deux types de notaires: les uns titulaire d'une charge ("les anciens" et les autres (" les modernes" qui s'installeraient librement au non du principe de liberté et générateur d'une concurrence saine et équitable.

Merci d'ajouter dans votre courrier que l'article 91 de la loi de 1816 est inconstitutionnel au regard des principes fondateurs de notre République française.

Une pétition pour la liberté d'installation des diplômés notaire est disponible sur Facebook.Merci de la signer.

Mobilisez vous et rassemblez vous pour la mise en place du rapport de l'IGF sur la profession de notaire!!!

Par **Suliacais**, le **14/03/2015** à **22:00**

La libre installation est un miroir aux alouettes....que dis-je une illusion, une ânerie....partager la misère....qu'elle bêtise ! Actuellement, un notaire qui part à la retraite et qui a bien géré sa carrière a bien vécu et part avec la revente de son droit de présentation.....quoi de mieux, sachant que lorsqu'un jeune notaire achète des parts ou une étude, il trouve facilement des prêts à taux réduit....de plus, les banques se battent pour leur prêter de l'argent ! Si les études ne valaient plus rien ou si l'installation était libre avec en plus une concurrence sur les tarifs.....la profession serait morte ! Ceux qui approuvent le projet Macron sont des ânes irresponsables....comme Macron lui-même, à la différence que Macron lui-même bâtit la réussite de sa propre carrière en sacrifiant celle des autres! C'est ça la vérité ! Je précise que je ne suis pas Notaire mais Pharmacien retraite et que mon fils est jeune notaire installé et galère en ce moment comme beaucoup.....mais il suffit d'attendre 2017 pour que les irresponsables qui nous gouvernent soient balayés.....et l'avenir semblera plus radieux pour tout le monde ! Si cette c....de Duflot n'avait pas plombé le marché de l'immobilier et si on n'avait pas un incapable à l'Elysee, il n'y aurait moins la crise.....comme en Allemagne par exemple.....c'est pas le métier de Notaire qu'il faut détruire, mais la gauche qu'il faut balayer !

Par **jeandebrue**, le **18/08/2015** à **12:34**

Bonjour,

Concernant l'étude de notaire, est-ce que du moment que l'on met le prix on peut en avoir une? Ou alors en dehors du prix, n'y en a-t-il pas pour tout le monde?

Merci

Par **Anne Leclerc**, le **02/04/2016** à **12:18**

Bonjour

j'ai un BTS MUC (Management des unités commerciales) j'ai une expérience en tant que chef d'entreprise d'au moins 10 ans et 15 de commerciales

j'aimerais être me réorienté vers des études de notaire associé un jour peu être?

dans ce cas, que dois je entreprendre des a présent? une licence de droit?
un master?

merci de vos précieux conseils amicalement [smile3]

Par **joaquin**, le **02/04/2016** à **18:41**

Bonjour,

La voie royale bien sûr c'est la licence en droit puis un master notariat, puis le stage de notaire de 2 ans et le DSN. Mais il existe d'autres chemins plus tortueux, mais qui vous conviendront peut-être mieux, parce que plus "professionnels". Vous pouvez passer un BTS notariat (puisque vous avez déjà un BTS, vous aurez quelques équivalences), puis une licence professionnelle "métiers du notariat". Après, tout en travaillant chez un notaire, vous pouvez intégrer une IMN (Institut des métiers du notariat) et passer le DIMN. Après, si vous voulez devenir carrément notaire associé, la voie est assez longue. Il faudra trimer une bonne dizaine d'années en tant que clerc avant de pouvoir devenir notaire associé, si toutefois vous y arrivez.

Cordialement
JG

Par **Anne Leclerc**, le **03/04/2016** à **10:42**

re bonjour

ah oui! quand même....lol, en France on a pour habitude de faire trimer pour y arriver ...bon en tous les cas merci de vos précieux conseils
je suis vraiment plus éclairé sur mes choix avenir...
amicalement

Par **joaquin**, le **03/04/2016** à **11:36**

Re bonjour,

Il me semble même que depuis 2013, la voie "professionnelle" a été fermée aux clercs de notaire. Il faudra donc que vous passiez obligatoirement par une licence et un master en droit (5 ans d'études, car je ne pense pas que votre BTS MUC vous donne droit à des équivalences). Puis deux années en tant que notaire stagiaire, et au final diplôme de notaire (DSN ou DAFN). Comptez donc au minimum 7 années.
Bon courage quand même.

Cordialement
jg

Par **Anne Leclerc**, le **03/04/2016** à **11:48**

Re bonjour

merci oui il va me falloir du courage et de la persévérance effectivement...mais comme on dit :

on a rien sans rien?! :))

cordialement

Par **Che63**, le **03/01/2017** à **11:42**

Bonjour à tous,

Je suis diplômée en Gestion de patrimoine et Conseillère patrimoniale en banque depuis 4 ans. Je souhaite me réorienter et intégrer le Master 2 Droit Notarial. Cependant, j'aimerais avoir vos avis concernant la difficulté de trouver le stage de 2 ans. Pensez vous que ma spécialité en Gestion de patrimoine peut intéresser les études ? Mon expérience à la banque peut être un plus ? À partir de quand peut on commencer à chercher le stage ?

Merci pour votre aide et vos réponses!

Par **asma1477**, le **22/10/2017** à **15:55**

Bonjour,

Che63 tu dis être diplômée en gestion de patrimoine, je suis actuellement moi aussi en master 2 gestion du patrimoine, je voudrais savoir pourquoi est ce que tu souhaites te réorienter, as tu trouvé du travail et en quoi ? est ce un secteur fermé le domaine de GP ?

Pour répondre à tes questions (du moins dire ce que j'en pense), je pense que ta formation en GP peut en effet intéresser les études dans la mesure où tu as en quel que sorte acquis la base, GP se rapproche fortement du notariat sauf pour quelques matières importantes(succession...).

Je ne sais pas vraiment ce que tu fais en banque, mais j'en suis pas vraiment sûre que cela peut être un plus, mais bon l'expérience dans n'importe quel domaine est toujours un plus !

selon les universités, tu peux ne pas avoir à chercher de stage car les professeurs peuvent le faire pour toi car ils sont en accord avec des notaires de la région. En revanche, le plus tôt c'est le mieux, donc dès la rentrée. ne surtout pas commencer à chercher en janvier, c'est beaucoup trop tard.